



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 2 décembre à 19 h 30, au 363 rue Principale.

Sont présents (es) : Michel Boisvert, Yan Bussières, Joël Pelletier et Stéphane Cournoyer, Annie Laliberté et Myriam Chapdelaine

M. Gilles Salvat, maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gilles Salvat, maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

8983-12-2024

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yan Bussières, secondé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, ce avec les modifications apportées.

ADOPTÉ

8984-12-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Stéphane Cournoyer, secondé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 4 novembre 2024 avec la modification suivante :

- À la demande de M. Le maire et aux élus qui n'ont pas bien saisie l'information, je me dois de vous faire une précision concernant la résolution #8977-11-2024, celle-ci sera modifiée en y rajoutant l'information ci-dessous :
Pour faire suite au conseil du 4 novembre, j'ai mentionné qu'après discussion avec le MAMH, celle-ci n'octroie aucune dérogation pour le déneigement car le projet de loi 39 précise que seulement les services suivants sont admissibles et qu'aucune dérogation ne peut être octroyée que pour les services suivants et que cette liste fait partie de la modification réglementaire au règlement #438-2024 :
 - Alimentation
 - Restauration
 - Station-service
 - Pharmacie
 - Quincaillerie
 - Vente de pièces mécaniques
 - Location de machinerie ou d'outils

Donc, la municipalité a le pouvoir d'aller demander un offre de service à un entrepreneur à l'extérieur de son territoire considérant que trois (3) appel d'offres ont été lancés et restés sans réponse. La municipalité ne peut et ne pouvait demander à un élu possédant une entreprise de soumissionner considérant que le service de déneigement ne fait pas parti de la liste énumérée ci-haut.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

Bilan des activités - SSI
Rapport séance du 27 nov – MRC

8985-12-2024

RAPPORT MRC ET DES COMITÉS

M. le maire fait rapport de la séance de la MRC

8986-12-2024

APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Joël Pelletier, secondé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés:

Comptes:	438 330.66 \$
Salaires :	28 029.86 \$
Total :	466 360.52 \$

ADOPTÉ

DÉPENSES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins à lesquelles les dépenses ci-haut décrites par le Conseil de la susdite Municipalité.

Nathalie Lussier, Directrice générale/greffière-trésorière



DEMANDES DES CONTRIBUABLES

A- DEMANDE POUR COURS DE HOCKEY POUR L'HIVER 2024-2025

Suite à une demande de réservation de temps de glace pour les enfants de Saint-Robert;

- Les mercredis pour les enfants nées entre 2013 et 2015 de 17h à 19h

Sur proposition de Yan Bussières, secondé par Stéphane Cournoyer d'autoriser la réservation de temps de glace, ci-haut mentionné, à M. Rémi Lemoine pour des cours de hockey et ce sans frais.

Tous les participants doivent être vêtus avec les équipements nécessaires à ce sport.

ADOPTÉ

8988-12-2024

REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONNÉES ET AUTRES AVANTAGES – DES ÉLUS

La directrice générale dépose et mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie pour l'année 2024.

Gilles Salvas, Michel Boisvert, Yan Bussières, Joël Pelletier, Stéphane Cournoyer, Annie Laliberté et Myriam Chapdelaine déclarent n'avoir rien reçu en don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.

Le registre fait partie intégrante de la résolution.

8989-12-2024

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #436-2024 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Yan Bussières donne avis de motion sur le règlement #436-2024 concernant la régie interne des séances du conseil.

8990-12-2024

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #439-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #356-2011 – ÉOLIENNES

Michel Boisvert donne avis de motion sur le règlement #439-2024 modifiant le règlement de zonage #356-2011 sur les éoliennes chapitre 12, article 1119.

8991-12-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 435-2024 CONCERNANT LA TAXATION 2025

Sur proposition de Yan Bussières, secondé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement de taxation 2025 tel que présenté et celui-ci sera publié aux endroits désignés ainsi que sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉ

8992-12-2024

ADOPTION DES SALAIRES 2025

Considérant qu'une rencontre a eu lieu avec le conseil municipal le 18 novembre 2024 afin de préparer les augmentations de salaires des employés municipaux pour l'année 2025 ;

Considérant que les prévisions budgétaires 2025 ont été adoptées le 2 décembre 2024 en séance spéciale et inclus l'augmentation des salaires et avantages sociaux des employés;

Il est proposé par Joël Pelletier
Et secondé par Stéphane Cournoyer

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre aux employés les augmentations de salaire et les avantages sociaux selon les recommandations du conseil municipal et adopté lors des prévisions budgétaires 2025, le tout effectif au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ

8993-12-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT #438-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #412-2020 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Sur proposition de Yan Bussières, secondé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'adopter le règlement # 438-2024 modifiant la gestion contractuelle.

ADOPTÉ

8994-12-2024

AUTORISATION DÉCOMPTE #3 – CONSTRUCTION SOREL LTÉE

Sur proposition de Stéphane Cournoyer, secondé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement du décompte #3 à venir et ce selon les recommandations de l'architecte au dossier, Jean Paré.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

**ADHÉSION AU CONTRAT DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES
DES RÉSIDENCE ISOLÉES POUR LA PÉRIODE DE 2025-2028**

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel a compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités de son territoire pour tout le domaine de la gestion des matières résiduelles (réf. règlement 198-09 de la MRC) ;

CONSIDÉRANT que la MRC a obtenu des soumissions, à la suite de l'appel d'offres régional en vue de l'octroi d'un contrat relatif à la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées situées sur son territoire pour la période de 2025-2028, conformément à l'application du Règlement Q-2, r.22 portant sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT que cet appel d'offres régional visait à obtenir un service en commun à un prix abordable pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont pris connaissance des résultats des soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-11-335 de la MRC octroyant le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence la firme Enviro 5 inc.;

CONSIDÉRANT que les municipalités qui désirent adhérer au contrat doivent faire connaître leur décision à la MRC;

Il est proposé par : Yan Bussières
Appuyé par : Annie Laliberté

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Robert confirme son adhésion au contrat relatif à la vidange, au transport et à la valorisation des boues de fosses septiques pour l'année 2026.

ADOPTÉ

8996-12-2024

MODIFICATION RÉ : 8973-11-2024 – GUIGNOLÉE 2024

Sur proposition de Stéphane Cournoyer, secondé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de modifier la résolution 8973-11-2024 comme suit :

De modifier la somme par : jusqu'à concurrence de 4 000\$ et ce tout dépendamment du nombre de famille inscrite.

ADOPTÉ

8997-12-2024

DEMANDE DE GILLES SALVAS – FRAIS CELLULAIRE

Sur proposition de Annie Laliberté, secondé par Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le remboursement des frais de cellulaire à Gilles Salvat, au coût de 62\$/mois taxes incluses, tel que mentionné dans la demande. Pour un total de 744\$ pour l'année 2025.

ADOPTÉ

8998-12-2024

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2025 –
PARRAINAGE CIVIQUE RICHELIEU**

Sur proposition de Myriam Chapdelaine, secondé par Yan Bussières et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de verser une aide financière l'année 2025 de 200\$ tel que mentionné dans la demande.

ADOPTÉ

8999-12-2024

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE TOURNOI DE SOCCER
LAMR - 2025**

SUJET REMIS

9000-12-2024

DEMANDE DU GALA AGRISTARS 2025

Sur proposition Annie Laliberté, secondé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de verser la somme de 200\$ pour le Gala Agristars 2025 qui aura lieu le 7 avril 2025.

ADOPTÉ

9001-12-2024

**OFFRE DE SERVICE DU GROUPE TANGUAY – BALANCEMENT
HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

Sur proposition de Yan Bussières, secondé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'offre de service du Groupe Tanguay pour le balancement hydraulique et le plan directeur du réseau d'aqueduc, au coût de 12 000\$ + taxes.

L'offre de service fait partie intégrante de la résolution come ci au long reproduite.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA RIARY

Considérant que la municipalité de Saint-Robert est membre de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska;

Considérant que la Régie est propriétaire de certains équipements sur le territoire de la municipalité, et ce, afin de réaliser ses objets;

Considérant que l'article 621 du CM permet à une régie et une municipalité locale de conclure une entente par laquelle, notamment, l'une fournit les services à l'autre;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer la résolution # 29-2001 (pour Saint-Robert) par la présente entente;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Cournoyer et appuyé par Yan Bussièrès et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la signature d'une entente avec la RIARY et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

Par le fait même de nommer Mario Villeneuve, inspecteur municipal pour les besoins de l'entente.

ADOPTÉ

9003-12-2024

CAMP DE JOUR - ENJEUX

Considérant que la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

Considérant que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

Considérant que, malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

Considérant que ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrice de 14 à 17 ans en moyenne;

Considérant que les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;

Considérant tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

Considérant également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

Considérant l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

Considérant la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipale et en appui à celle-ci;

Sur proposition de Myriam Chapdelaine, secondé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Robert appuie la demande faite par la FQM et acheminée à la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose :

- De bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) – volet accompagnement;
- Mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;
- Prioriser la création d'une mesure financières spécifique aux camps de jour

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec

ADOPTÉ

9004-12-2024

ENGAGEMENT SURVEILLANT(S) CHALET DES LOISIRS

Sur proposition de Joël Pelletier, secondé par Yan Bussièrès et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'engager Joël Bourgie-Poulin comme surveillant pour le chalet des loisirs et entretien patinoire, de Gilles Perron et Yvan Proulx et Hugo Charbonneau pour l'entretien de la patinoire seulement, et ce pour la période de décembre jusqu'à la fin mars et ce dépendamment de la température. Les salaires sont établis selon l'entente.

ADOPTÉ

9005-12-2024

PRIORITÉS D'ACTION 2025-2026 - SURETÉ DU QUÉBEC

Sur proposition de Joël Pelletier, secondé par Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que nos priorités concernant les interventions de la Sûreté du Québec sur notre territoire, pour l'année 2025-2026 sont comme suit :



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Surveillance policière sur la route 132 sur les heures de pointes en ce qui concerne les dépassements des véhicules par la droite (accotements);

- *Augmenter la présence policière entre 16h et 20h;*
- *Surveillance accrue relativement à la vitesse excessive plus particulièrement dans le village et sur la route 132 ainsi que la route 239;*
- *Surveillance accrue relativement à la vitesse excessive dans les rangs;*
- *Augmentation de la présence policière visant l'application du règlement relatif à la circulation des véhicules lourds;*
- *Surveillance particulière à l'école Mgr Prince (644 ch. St-Robert) ainsi qu'au centre de loisirs JA Filion (363 rue Principale)*
- *Faire respecter tous les règlements applicables par la SQ*
- *Surveillance accrue concernant le va-et-vient des véhicules tout-terrain et des motoneiges sur nos chemins municipaux et sur la piste cyclable.*

ADOPTÉ

9006-12-2024

APPROBATION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 – RIARY

Sur proposition de Yan Bussières, secondé par Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver les prévisions budgétaires 2025 de la RIARY, la quote-part établie pour la municipalité sera de 173 819.72\$, soit 14 485\$ / mois.

ADOPTÉ

9007-12-2024

DÉPÔT DU PROJET AU FRR VOLET 2 – PARTIE 3 – AMÉLIORATION BUREAU MUNICIPAL

Considérant que la Municipalité de Saint-Robert désire présenter une demande d'aide financière à la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du volet 2 – partie 3 : soutien au développement de projets municipaux;

Considérant que ladite subvention permettrait de changer le revêtement de plancher (céramique chauffante, refaire le stationnement et l'aménagement paysager du bureau municipal;

En conséquence, il est proposé Yan Bussières, secondé par Joël Pelletier et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Robert utilise une somme de ±28 931.75\$ pour la réalisation dudit projet via l'enveloppe du FRR réservée à la Municipalité de Saint-Robert.

Que le maire et/ou la directrice générale/greffière-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document pertinent à la demande.

L'offre de service fait partie intégrante de la résolution comme ci-haut long reproduite.

ADOPTÉ

9008-12-2024

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PPA-CE) 2024

Sur proposition de Joël Pelletier, secondé par Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de Saint-Robert pour un montant de 54 980.24\$ taxes incluses et qu'une subvention de 10 000\$ dossier n° KGA69843-53020 (16) – 20240410-032 sera accordée (lettre du 16 juillet 2024), ainsi qu'une subvention de 4 666\$ recommandé par Jean-Bernard Émond, député, dossier n° KQN96474-53020(16) – 20240410-032, lettre du 16 juillet 2024 et ce conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin de Saint-Robert dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

9009-12-2024

DIVERS

A) FÊTE DE NOËL 2024

M. Salvas informe la population que la Fête de Noël aura lieu le 8 décembre prochain.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

No de résolution
ou annotation

9010-12-2024

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 22, Myriam Chapdelaine propose la levée de la séance.

M. Gilles Salvas
Maire

Nathalie Lussier,
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

2 décembre 2024